



# PortNet monte en charge

• **Les titres d'importation dématérialisés avant la fin de l'année**

• **Les demandes de franchise douanière l'année prochaine**

LE guichet unique de l'Agence nationale des ports PortNet veut monter en gamme. Le ministère en charge du Commerce extérieur est en train de développer les applications nécessaires pour la dématérialisation des titres d'importation avant la fin de l'année. C'est une mesure très attendue par les opérateurs économiques. Avec le développement des importations, l'administration traite chaque année 500.000 titres d'importation en papier en plusieurs exemplaires. Ce qui correspond à environ 4,5 millions documents, qu'il faut archiver. Outre les problèmes de stockage, la gestion de la paperasse complique les échanges extérieurs. «Désormais, il n'y aura plus qu'un seul do-

cument, qui sera archivé pendant dix ans au niveau de PortNet et qui pourra être consultable par tous les intervenants», s'engage Mohamed Benayad, secrétaire général du ministère du Commerce extérieur.

portation et les demandes de franchise douanière. Les applications nécessaires sont en cours de développement. «Nous aurons alors achevé la simplification de toutes les opérations du commerce extérieur», précise Benayad.

## Projet de catégorisation transversale

LA mise en œuvre de PortNet constitue une avancée dans la concrétisation de la communauté portuaire. Plusieurs intervenants sont directement connectés et peuvent accéder à la documentation stockée dans le portail. Cela va des établissements bancaires aux agents maritimes, en passant par l'ONSSA, chargé du contrôle sanitaire. Reste maintenant à harmoniser les process des uns et des autres en matière de contrôle. Le principe consiste à normaliser les méthodes de ciblage des contrôles des marchandises. «Nous planchons actuellement sur la création d'un label de catégorisation intégrée auprès de la Douane, de l'ONSSA, de la DCQ, la CNSS, les Impôts...», annonce Mohamed Benayad, secrétaire général du ministère du Commerce extérieur. En attendant, PortNet permet déjà d'effectuer des contrôles simultanés alors qu'auparavant, les importateurs étaient obligés de décharger leurs marchandises autant de fois qu'il existe d'organismes de contrôle. □

» Dans une seconde phase, en 2016, le département du Commerce extérieur procédera à l'informatisation des titres d'ex-

Le ministère a commencé par la dématérialisation du titre d'importation en raison du nombre d'importateurs, estimés à plus de 25.000, dont 10.000 réalisent environ 60% du volume. Pour sa part, le nombre d'exportateurs est estimé à 5.000, dont 500 réalisent 80% de l'export.

Implémenté dans une première phase à Casablanca, PortNet a été étendu le 1er juin 2015 à tous les ports du Royaume. Ainsi, à fin août, PortNet compte 12.365 utilisateurs, dont plus de 11.000 impor-

tateurs, 550 transitaires, 164 agents maritimes, 14 banques... Au total, 10.000 titres d'importation sont traités via PortNet contre une quinzaine au début du lancement du portail en janvier. La saisie des documents sur la plateforme portuaire permet d'éviter les erreurs et de verrouiller les informations introduites. Ce qui réduit à 6% le taux d'annulation hebdomadaire des titres d'importation. Le taux de rejet par la Douane est quasi nul puisqu'il est d'à peine 0,06%. Quant au délai moyen de traitement des avis d'arrivée par l'ANP, il a été ramené d'une heure à dix minutes. La simplification des procédures permet de réaliser des économies de temps et d'argent. Le délai moyen nécessaire à la domiciliation bancaire est passé de plusieurs jours en circuit manuel à 3h17 min. Selon le département du Commerce extérieur, le délai de séjour moyen des conteneurs au port de Casablanca a été ramené à 4,5 jours. Le temps nécessaire au déchargement des conteneurs au même port a été réduit de 50%. La simplification des procédures relatives au commerce extérieur permettra au Maroc de gagner des places dans le classement de la Banque mondiale de la logistique et dans le Doing Business. □

Hassan EL ARIF

Pour réagir à cet article:  
courrier@economiste.com